

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AIRE-LA-VILLE DU 19 MARS 2025**

**SÉANCE OUVERTE À 20 H 00**

**Présent-e-s :**

Mme Nathalie HENRIOD, Présidente

Mmes Nassima LAGROUNI, Irène MAIO, Véronique MOULLET-BOUCHARDY  
Conseillères municipales

MM. Jonathan CHRISTIN, Didier HENRIOD, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José  
NODA GONZALEZ, André PHILIPP, Pascal RAEMY, Denis van LEEMPUT,  
Ludovic ZBINDEN Conseillers municipaux

**Exécutif :**

M. Dominique NOVELLE, Maire  
Mme Christine RAMBACH, adjointe  
M. Michel APOTHELOZ, adjoint

**Assiste :**

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

**Procès-verbaliste :**

Mme Sophie PALMERINI

---

**ORDRE DU JOUR**

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2025
- II. RAPPORTS DE COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- IV. RÉOLUTION RELATIVE À LA VALIDATION DE LA MISE À JOUR PARTIELLE DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM)
- V. MOTIONS
- VI. QUESTIONS ET DIVERS
- VII. NATURALISATION – HUIS CLOS

---

Mme HENRIOD, ci-après « la Présidente », ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal, ainsi qu'au public.

## I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2025

**La Présidente** demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Sans remarque ni question, **la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 février 2025.

**Le procès-verbal de la séance du 19 février 2025 est approuvé par 11 voix pour, 0 contre, 1 abstention (M. LANZA absent lors de la séance du 19 février 2025).**

---

## II. RAPPORTS DE COMMISSIONS

**La Présidente** demande s'il y a des commissions.

Commission des aîné.e.s : animations, sortie

**Mme MOULLET-BOUCHARDY** informe que la commission s'est réunie le 13 mars 2025. Ses membres ont peaufiné et terminé la préparation de la journée du Loto des Aîné.e.s, qui aura lieu le mercredi 2 avril prochain.

Commission école, petite enfance

**Mme RAMBACH** informe que la commission école et petite enfance s'est également réunie. La séance sera rapportée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

**La Présidente** la remercie pour le rapport.

---

## III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

**La Présidente** prend la parole.

Association des communes genevoises (ACG)

**La Présidente** s'enquiert de savoir si tout le monde a bien reçu et pris connaissance de la communication adressée par l'ACG, dans laquelle il était question de l'entrée en force des procès-verbaux des décisions des 11 et 20 novembre 2024. Aucune remarque de l'assistance.

Commune de Bernex – course pédestre

Les inscriptions pour la course pédestre du 12 avril 2025 ont été envoyées. Celles et ceux qui souhaiteraient s'inscrire doivent prendre contact avec le secrétariat général.

La Présidente passe la parole à **M. NOVELLE**.

SIG – éclairage public

La Commune a économisé plus de 7'200 kw/h, notamment grâce au changement d'ampoules et aux travaux effectués sur l'éclairage en 2023 et 2024. Une prime de CHF 1'360.00 a été accordée et versée à la Commune.

---

## PET-Recycling Suisse

La Commune a reçu le certificat environnemental de l'association PET-Recycling Suisse, concernant le PET ramassé dans ses lieux de collecte.

Plus de 3,8 tonnes de PET ont été ainsi récupérées, ce qui correspond à plus de 100'000 bouteilles de PET, soit 8'000 kg de gaz à effet de serre qui ne sont pas rejetés dans l'atmosphère et 2'200 litres de pétrole économisés pour fabriquer ces bouteilles. En conséquence, **M. NOVELLE** constate que le système de tri d'Aire-la-Ville fonctionne bien et il félicite ses concitoyens, ainsi que les élus, pour avoir mis à disposition ces conteneurs afin de récolter les déchets.

## 64, rue du Vieux-Four – création d'un salon de coiffure

**M. NOVELLE** rappelle qu'en 2023, la Commune d'Aire-la-Ville a acquis la parcelle 64, rue du Vieux-Four. Une délibération de CHF 2'500'000.00 avait été votée pour l'achat de ce bien, la transformation des appartements et la création d'une buanderie au sous-sol. Des travaux étaient prévus dans ces différents locaux.

**M. NOVELLE** rappelle également que la loi prévoit que le Conseil municipal doit être informé en amont d'un dépassement de crédit, qui peut aller jusqu'à 10 % de la somme votée, soit dans ce dossier jusqu'à CHF 2'750'000.00. En revanche, si cette somme devait être dépassée, une délibération devrait être soumise au Conseil municipal avant le début des travaux.

A ce jour, les travaux dans les appartements et la buanderie ont été réalisés, et ceux du futur salon de coiffure vont commencer. Une autorisation de construire a été déposée en septembre 2024 ; la Commune a reçu cette autorisation, entrée en force pour la fin de l'année 2024, avec toutefois de nombreuses contraintes, parmi lesquelles l'obligation de construire selon les standards de très haute performance énergétique (THPE), impliquant notamment la pose de panneaux photovoltaïques et des coûts supplémentaires.

Lors de la séance du 25 juin 2024, **M. NOVELLE** avait informé le Conseil municipal de ces travaux et du fait qu'il y aurait certainement un dépassement de crédit à prévoir, qui serait en dessous des 10 % (donc inférieur à CHF 2'750'000.00). Il précise qu'il avait réalisé cette estimation sans devis. Cependant, après réception de tous les devis, le dépassement sera d'environ CHF 80'000.00. **M. NOVELLE** a eu un contact avec le Service des affaires communales (SAFCO) pour savoir comment procéder et il lui a été répondu qu'il devait aviser une nouvelle fois le Conseil municipal.

Deux options se présentent : soit le Conseil municipal souhaite aller de l'avant avec ces travaux et votera la délibération à la fin des travaux, soit le Conseil municipal décide de tout mettre en attente le temps de voter la délibération (y compris le délai référendaire) avant de lancer les travaux. Cette deuxième option impose de reporter d'autant l'ouverture du salon de coiffure.

Après ces informations, **M. NOVELLE** ouvre la discussion avant de passer au vote de ces deux options.

**M. JOYE** entend bien pour les CHF 80'000.00 de dépassement. Il aimerait tout de même savoir si plusieurs offres ont été demandées aux entreprises. **M. NOVELLE** répond que cela a pu être fait pour certains corps de métier.

**M. HENRIOD** demande s'il aurait été possible d'anticiper ces discussions et de convoquer la commission des bâtiments lors d'une séance extraordinaire, avec les devis. **M. NOVELLE**

l'informe qu'il a abordé ce sujet l'année dernière, au mois d'avril 2024, avec la commission bâtiments, qui lui a donné mandat pour lancer le dossier.

**M. HENRIOD** comprend bien qu'un report des travaux entraînerait une perte de loyers. **M. NOVELLE** réplique que la question n'est pas tant celle des loyers, mais du dépassement de crédit (électricien, CHF 15'000.00 / terrassier, CHF 30'000.00 / autres corps de métier, CHF 10'000.00). Il propose de présenter aux membres du Conseil municipal les devis, avant de procéder à un vote de principe pour déterminer si le chantier doit ou non être arrêté maintenant, bien que celui-ci ait déjà commencé.

Selon **M. HENRIOD**, il convient de se montrer pragmatique. Il estime qu'il n'est pas nécessaire d'ennuyer les commerçants et le bon fonctionnement de leurs affaires, à condition toutefois d'arriver à un montant fixe et qu'il n'y ait pas de rallonges à chaque séance du Conseil municipal. Il observe également que les différents services du canton ajoutent des contraintes qui ne sont pas du ressort de la Commune. En outre, il demande à ce que les membres du Conseil municipal soient également informés des loyers qui seront négociés avec les commerçants. **M. NOVELLE** attire son attention sur le fait qu'il n'y a qu'un seul commerçant – le coiffeur. **M. HENRIOD** veut simplement être certain qu'il y aura un loyer, avant d'être prêt à entrer en matière sans freiner les travaux.

Selon **M. ZBINDEN**, ce salon de coiffure représente une plus-value pour la Commune et ses habitants, et notamment pour les Aînés. Pour cette raison, il se dit également favorable à aller de l'avant, malgré le dépassement de CHF 80'000.00. **M. NOVELLE** le rend attentif au fait qu'il ne s'agit pas d'un supplément de CHF 80'000.00 par rapport à ce qui avait été prévu, puisqu'aucun devis n'avait été réalisé. Il insiste sur le fait qu'il avait lui-même établi cette estimation, de tête, en prenant référence à tous les chantiers qu'il suivait. Il précise qu'habituellement, l'ensemble des devis est demandé avant de procéder au vote.

**M. HENRIOD** ajoute être prêt à soutenir ce projet, tant que les entreprises communales ou genevoises sont favorisées (comme l'avait demandé **M. RAEMY** au sujet d'un autre projet). **M. NOVELLE** précise que les entreprises retenues sont des entreprises de la commune.

**M. RAEMY** déclare être quelque peu ennuyé de devoir voter en étant mis devant le fait accompli. En tant que membre de la commission des bâtiments, il avoue qu'il aurait aimé en être informé au préalable. Il souligne que les membres de cette commission ont toujours répondu présents, même à la dernière minute. Le résultat de son vote ne s'en serait probablement pas trouvé modifié, mais il s'agit d'une question de principe. Pour le reste, il rejoint les remarques formulées par ses collègues.

Sans autre commentaire, **la Présidente** met au vote le principe de lancer les travaux et de présenter une délibération après les travaux.

**Par 11 pour et 1 abstention (M. LANZA), le Conseil municipal approuve le lancement des travaux et la présentation d'une délibération après ces travaux.**

**M. NOVELLE** remercie les membres du Conseil municipal pour leur confiance et leur confirme que dès que les travaux seront terminés, la délibération sera présentée avec les coûts réels.

La Présidente passe la parole à **Mme RAMBACH**.

#### Concert de Rock –the Molitors

Un concert de rock s'est tenu le samedi 15 mars 2025, dont l'un des membres du groupe est un Aérien. Le spectacle s'est joué à guichet fermé et il a été nécessaire de refuser du monde.

Cependant, certaines personnes qui avaient prévu de venir n'ont finalement pas pu s'y rendre, ce qui a permis de laisser des places à d'autres personnes arrivées en début de soirée. Deux autres Aériens, Magalie et David, ont assuré la première partie de ce concert avec des chansons françaises, face à un public conquis, comprenant toutes les générations d'Aire-la-Ville et d'ailleurs.

#### Exposition – l'Abri espace culturel éphémère

Le week-end prochain (28 au 30 mars 2025) se tiendra une exposition d'art contemporain. Les œuvres exposées sont celles d'un jeune issu de la Haute école d'art et de design de Genève. Le vernissage est prévu pour le vendredi soir.

#### Journée de recrutement en direct

La Journée de recrutement en direct s'est déroulée ce jour à Onex. Celle-ci est destinée principalement aux jeunes des communes de la Champagne, ainsi que de Bernex et de Confignon. **Mme RAMBACH** a pu être présente en début de journée, où elle a pu constater qu'énormément de jeunes étaient présents. Elle a notamment pu rencontrer quelques jeunes d'Aire-la-Ville accompagnés de leurs parents. Elle précise que d'autres journées de recrutement en direct sont prévues dans le canton, et si toutes les dates ont été épuisées, il reste toujours la possibilité de se rendre à la Cité des métiers.

**Mme RAMBACH** fait part de sa surprise quant au fait que les jeunes de 15-16 ans étaient très peu nombreux, contrairement à ceux de 18-20 ans, ce qui démontre une évolution dans les recherches de places d'apprentissage et met en lumière le fait que les jeunes empruntent d'autres parcours avant d'arriver dans cette voie. Elle ajoute que ceux-ci continueront encore leur parcours de formation, puisqu'il existe plusieurs possibilités de se réorienter.

La Présidente passe la parole à **M. APOTHELOZ**.

#### Patinoire – réfection du revêtement :

Le calendrier des travaux pour la réfection de la patinoire a été bouclé avec l'entreprise. Les travaux démarreront au tout début du mois de juillet, pour 4 semaines, avec une possibilité de déborder pendant deux semaines en cas d'aléas climatiques qui empêcheraient de travailler. Tout sera terminé au plus tard le 15 août 2025 et la patinoire sera alors rendue à ses utilisateurs.

---

#### **IV. RÉOLUTION RELATIVE À LA VALIDATION DE LA MISE À JOUR PARTIELLE DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM)**

**La Présidente** demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

**M. NOVELLE** rappelle le processus de cette mise à jour.

À la question de **M. JOYE** concernant une modification de zone au niveau du périmètre du cimetière, **M. NOVELLE** explique qu'il s'agit d'un autre dossier, à savoir celui de la zone 5 de développement (sur le parking du cimetière). L'étude a débuté et l'objectif est de passer en zone 4B protégée, notamment car il n'est plus possible de construire de logements à Aire-la-Ville. Or la zone 5 n'est dévolue qu'au logement. Ainsi, en la passant en 4B, il serait possible de construire des commerces ou des bureaux, voire une école et une crèche. Il ne sera en revanche pas possible d'y bâtir un EMS, puisque ce type d'établissement est considéré

comme du logement. **M. NOVELLE** ajoute que le processus est lancé, mais que cela prendra un certain temps. **M. JOYE** le remercie pour ces précisions.

Sans autre remarque, **la Présidente** lit et soumet au vote la résolution.

### **Exposé des motifs**

L'entrée en vigueur du plan directeur cantonal en 2015 a contraint les Communes à mettre à jour leur planification directrice. La Commune d'Aire-la-Ville a toutefois démontré que son PDCoM, élaboré en 2011, répondait déjà aux exigences de conformité aux planifications supérieures et a obtenu du Canton une dérogation à l'obligation de réviser son PDCoM.

Les Autorités ont cependant décidé, en 2023, de préciser la stratégie zone 5 afin d'assurer que l'évolution des quartiers de villas se fasse dans le respect du contexte sensible dans lequel ils s'inscrivent. La Commune a pour cela élaboré une nouvelle fiche de mesures, sous la forme d'un guide communal de la zone 5, qui définit les conditions qualitatives à remplir par les futurs projets.

---

vu l'exposé des motifs,

vu le rapport de la commission routes, déchets, espaces verts du 19 juin 2023,

vu le projet de mise à jour partielle du plan directeur communal (PDCoM),

vu la consultation publique intervenue du 18 septembre au 17 octobre 2024,

vu le courrier du département du territoire du 3 février 2025 informant la Commune qu'il accepte cette mise à jour partielle,

conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987,

conformément à l'art. 30A, al. 2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

### **D É C I D E**

1. D'adopter la mise à jour partielle du plan directeur communal
2. D'inviter le Maire à transmettre ce plan directeur communal, mis à jour, au Conseil d'État en vue de son approbation.

**La résolution est acceptée par 12 pour, 0 contre, 0 abstention.**

---

### **V. MOTIONS**

**La Présidente** demande si quelqu'un propose une motion.

Aucune motion n'est proposée.

## VI. QUESTIONS ET DIVERS

**La Présidente** demande s'il y a des divers.

M. RAEMY :

- Réfection de la patinoire : dans le cas où les travaux de réfection de la patinoire devaient engendrer du bruit, **M. RAEMY** observe qu'il serait préférable de s'entretenir avec l'entreprise en charge, afin d'essayer de choisir des horaires convenables. Il estime qu'étant donné que ces travaux auront lieu en juillet – donc pendant les vacances – il serait préférable d'éviter de les faire démarrer à 7h30.

**M. APOTHELOZ** indique qu'une information sera faite aux riverains pour annoncer les travaux et les éventuelles nuisances qui pourraient en découler. Il souligne qu'il ne sera pas possible de commencer non plus à 9h le matin, car en juillet, l'entreprise sera tributaire des conditions climatiques, qui impliquent de commencer tôt pour finir plus tôt.

**M. APOTHELOZ** transmettra toutefois le message pour savoir s'il est possible d'utiliser la raboteuse plus tard dans la journée.

Mme MOULLET-BOUCHARDY :

- Poste d'apprenti.e. employé.e de commerce : demande où en est le processus d'engagement. **Mme RAMBACH** confirme qu'une centaine de candidatures ont été reçues et la sélection n'est pas encore terminée. Elle ajoute que le processus de recrutement devrait être terminé courant mars.

20h23 / Pour le point suivant, **la Présidente** demande au public de quitter la salle.

---

## VII. NATURALISATION – HUIS CLOS

---

Sans autre commentaire, **la Présidente** clôt la séance à 20h30.